

**ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
(E.N.M.)**

**ASSOCIATION FRANCAISE DU DROIT DU TRAVAIL
(A.F.D.T.)**

**INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
(I.N.T.E.F.P.)**

JOURNEE 2008 DES JURISTES DU TRAVAIL

12 DECEMBRE 2008

**Lieu :
E.NM. PARIS
3 ter, quai aux Fleurs
75004 PARIS**

LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES SALAIRES

De 9 heures 15 à 13 heures, sous la présidence de Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du travail,

9 heures 15

Accueil par Samuel VUELTA-SIMON, directeur adjoint de l'Ecole nationale de la magistrature, directeur de la formation continue

9 heures 25

Présentation du colloque par Pierre BAILLY, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

9 heures 35

Présentation des travaux de la matinée par Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du travail,

9 heures 45

Les missions de la Commission Nationale Informatique et Libertés

Alex TÜRK, Président de la CNIL

10 heures 45 : Pause

11 heures

Les procédés de contrôle et de surveillance

Patrick ROZENBLATT, professeur de sociologie à l'Université Lumière Lyon 2, directeur de l'Institut d'Etudes du Travail de Lyon

12 heures

Licéité et régime des moyens de contrôle et surveillance

Jean-Emmanuel RAY, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

13 heures : Déjeuner libre

De 14 heures 30 à 17 heures 30 sous la présidence de Pierre Bailly, conseiller à la chambre sociale de la cour de cassation

14 heures 30

Alerte éthique

Philippe WAQUET, doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation

15 heures 30

L'impact des technologies de l'information et de la communication sur la santé au travail

Sophie FANTONI, praticien hospitalier au CHRU de Lille, membre du Centre de recherche en santé, travail, environnement, université de Lille 2

16 heures 30 : Table ronde « le point de vue des acteurs »

Pierre BOUAZIZ, avocat au barreau de Paris

Paul-Eric DROSS, inspecteur du travail

Un syndicaliste

Un employeur

17 heures 30

Conclusion : Antoine JEAMMAUD, professeur à l'Université Lumière Lyon 2, président de l'Association Française du droit du travail et de la sécurité sociale (AFDT)

Inscription des membres de l'AFDT

Compte tenu du nombre de places limité, l'inscription est obligatoire (seules les personnes inscrites seront admises dans les locaux de l'ENM), mais gratuite.

Elle sera reçue dans la limite des places disponibles pour l'AFDT (60) et être adressée par courriel avant le 3 décembre prochain à :

christine.verny@univ-lyon2.fr

- mention de l'objet : « Inscription à la Journée du 12 décembre »

- teneur du message :

..« Secrétariat de l'ERDS-IETL, à l'attention d'A. Jeammaud »

.Prénom, nom, qualité professionnelle de la personne inscrite